

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
06 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	24
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	30/10/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoints, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, MM. Clément VILLEMAGNE, Jean-Yves LE VEN, Mme Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Michel PIERREL à M. Sébastien BURETTE
 Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à M. Henri VIDAL

ABSENTS : Mme Elodie POIRIER

Mme Giovanna VANDONI est élue secrétaire de séance.

DCM20251106-07

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.3) - *Convention de partenariat financier avec la commune de Viry pour la prise en charge de l'organisation de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945*

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Viry a été mandatée par les communes de Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers et Vulpens, pour organiser une cérémonie commune le 8 mai 2025.

Il a été convenu que les communes concernées participeraient financièrement à l'organisation de ladite cérémonie. La présente convention vient en définir les modalités.

DÉCISION,

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
 A L'UNANIMITE**

DCM20251106-07

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

- **APPROUVE** la convention de partenariat financier entre les communes de Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulpens, dont les termes sont les suivants :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'ensemble des communes concernées par la cérémonie organisée par la commune de Viry le 8 mai 2025.

Article 2 - Modalités financières

La commune de Viry, en tant qu'organisateur, a avancé l'ensemble des frais pour la cérémonie du 8 mai 2025.

Il est convenu que la commune de Viry sera remboursée par les autres communes selon les modalités suivantes :

La commune de Viry refactura, sur présentation des justificatifs, aux autres communes les frais payés par elle et liés à l'organisation de la cérémonie (communication, sonorisation, intervention de l'harmonie, etc...) et aux animations (matériel pour la réalisation d'une fresque avec les écoles, lecture-spectacle, groupe de musique, paniers pique-nique, décoration, etc...), sur la base d'une répartition au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention est conclue, à compter de sa signature, jusqu'au remboursement des sommes dues à la commune de Viry, en application des dispositions de l'article 2.

Article 4 - Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais, après épuisements des voies amiables.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN

